

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.177.1995.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

PROTOCOLE SUR LES MARQUES ROUTIERES,
ADDITIONNEL A L'ACCORD EUROPEEN
COMPLETANT LA CONVENTION SUR LA SIGNALISATION ROUTIERE
OUVERTE A LA SIGNATURE A VIENNE LE 8 NOVEMBRE 1968
CONCLU A GENEVE LE 1er MARS 1973

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS PROPOSES PAR LA BELGIQUE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la
notification dépositaire C.N.63.1994.TREATIES-1 du 27 mai 1994
concernant les amendements proposés par la Belgique au Protocole
susmentionné, communique :

Aucune des Parties contractantes n'ayant formulé d'objection au
projet d'amendements dans le délai de douze mois à dater de la
notification dépositaire susmentionnée, les amendements, en vertu du
paragraphe 2 (a) de l'article 6 du Protocole, sont réputés acceptés.

Conformément aux dispositions dudit paragraphe, les amendements
entreront en vigueur à l'expiration d'un nouveau délai de six mois,
soit le 27 novembre 1995.

Le 20 juillet 1995



CORRESPONDENCE UNIT

42 MEMBER STATES plus 2 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA	LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
ALGERIA	LEBANON
ANDORRA	LUXEMBOURG
ARGENTINA	MADAGASCAR
BELGIUM	MALI
BENIN	MAURITANIA
BURKINA FASO	MONACO
BURUNDI	MOROCCO
CAMBODIA	NIGER
CAMEROON	PARAGUAY
CAPE VERDE	ROMANIA
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	RWANDA
CHAD	SAN MARINO
COMOROS	SAO TOME AND PRINCIPE
CONGO	SENEGAL
COTE D'IVOIRE	TOGO
DJIBOUTI	TUNISIA
EQUATORIAL GUINEA	ZAIRE
FRANCE	
GABON	
GUINEA	<u>NON-MEMBER STATES</u>
GUINEA-BISSAU	
HAITI	HOLY SEE
ITALY	SWITZERLAND

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSO SENT TO: